



SODEPA

Livestock Development Corporation

- 466

DECISION N° /D/2025/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/SMP DU 03 DEC 2025

Portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 27 Octobre 2025 pour la construction de quatre (04) mini-adductions d'eau potable par forages équipés d'énergie solaire en deux (02) lots pour les centres d'élevage laitiers de Ndokayo et d'Afanloum dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2025.

#### LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts Economique ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 74/182 du 08 mars 1974 portant création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), modifié et complété par le Décret n°81/395 du 09 septembre 1981 ;
- Vu le Décret n°2016/069 du 04 février 2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 27 Octobre 2025 pour la construction de quatre (04) mini-adductions d'eau potable par forages équipés d'énergie solaire en deux (02) lots pour les centres d'élevage laitiers de Ndokayo et d'Afanloum dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2025 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 24 Novembre 2025 relatif à l'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres issues de l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 27 Octobre 2025 pour la construction de quatre (04) mini-adductions d'eau potable par forages équipés d'énergie solaire en deux (02) lots pour les centres d'élevage laitiers de Ndokayo et d'Afanloum dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2025 ;

#### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : L'entreprise ci-dessous, ayant soumissionné à l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 27 Octobre 2025 pour la construction de quatre (04) mini-adductions d'eau potable par forages équipés d'énergie solaire en deux (02) lots pour les centres d'élevage laitiers de Ndokayo et d'Afanloum dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import

Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), est déclarée attributaire des deux (02) lots de la Lettre Commande y relative.

Il s'agit de :

**La Sté NW SARL Tel : 691 672 881  
BP 3603-DOUALA CAMEROUN**

Numéro du lot	Description de la prestation	Montant TTC FCFA	Délai d'exécution	Lieu de livraison
1	Travaux de réalisation de deux (02) mini-adductions d'eau potable (AEP) par forages solaires à la Station d'élevage de la SODEPA à Afanloum	22 741 482	Trois (03) mois	Station d'élevage de la SODEPA à Afanloum
2	Travaux de réalisation de deux (02) mini-adductions d'eau potable (AEP) par forages solaires à la Station d'élevage de la SODEPA à Ndokayo	22 741 482	Trois (03) mois	Ranch SODEPA de Ndokayo

**Article 2 :** Le Directeur de Production et de Commercialisation, le Directeur Administratif et Financier, le Sous-Directeur des Finances du Budget et du Matériel, le Chef de Service des Marchés et du Patrimoine, ainsi que le Chef de Service des Finances et des Recettes sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui prend effet pour compter de la date de signature.

Yaoundé, le 03 DEC 2025

**LE DIRECTEUR GENERAL  
« Maître d'Ouvrage »**



*Denis KOULACKA KOUTUMBA*

**Copies :**

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM-SODEPA
- CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE